

Programmes officiels de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique, juridique et sociale, en lycée, adapté à la Nouvelle-Calédonie

Validés par la DGESCO et par l'Inspection générale, parus au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale spécial n°4 du 12 juillet 2012

Classe de première générale (ES, L et S)

Préambule

L'histoire et la géographie font partie des enseignements communs de la classe de première des séries générales. Leurs programmes sont identiques en ES, L et S.

La classe de seconde a permis, sur la base des acquis du collège et dans le prolongement des démarches qui y avaient été initiées, de mettre en œuvre une approche plus synthétique et problématisée, caractérisée par la recherche du sens et l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique, répondant aux finalités culturelles, civiques et intellectuelles, communes à l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

Les programmes de la classe de première permettent d'approfondir cette approche, qui s'inscrit dans les objectifs d'apprentissage du lycée, et de renforcer la culture et les outils intellectuels indispensables à la construction d'un citoyen éclairé du XXI^{ème} siècle.

Ils sont conçus en cohérence avec ceux de la seconde.

Dans la continuité et la complémentarité avec eux, ils donnent des clés de compréhension du monde contemporain et des sociétés et des territoires dans lesquels elles s'inscrivent et agissent. L'histoire et la géographie donnant conjointement ces clés de compréhension, la parité horaire prévue entre les deux disciplines doit être respectée.

Les démarches s'inscrivent également dans la continuité de celles mise en œuvre en seconde :

- les études de cas en géographie et des études délimitées et mises en perspective en histoire y occupent une place importante ;
- les technologies de l'information et de la communication doivent jouer un rôle croissant ;
- le professeur doit exercer pleinement sa liberté et sa responsabilité pédagogiques. Il a notamment la possibilité de construire son propre itinéraire, non seulement au sein de chacun des programmes d'histoire et de géographie, mais encore en les articulant, autant qu'il le jugera nécessaire, autour de points de convergence.

Les capacités et les méthodes, présentées dans le tableau qui suit, figurent explicitement parmi les objectifs d'apprentissage. Il revient à l'équipe disciplinaire du lycée et à chacun des enseignants d'évaluer leur niveau de maîtrise à l'issue de la classe de seconde, de penser leur progressivité au fil de l'année de première et de construire des situations d'enseignement les plus propices à leur maîtrise par les lycéens.

Comme en seconde, cette maîtrise est indissociable de celle des connaissances.

Capacités et méthodes

I - Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux

1) Identifier et localiser	<ul style="list-style-type: none">- nommer et périodiser les continuités et ruptures chronologiques- nommer et localiser les grands repères géographiques terrestres
	<ul style="list-style-type: none">- situer et caractériser une date dans un contexte chronologique- nommer et localiser un lieu dans un espace géographique
2) Changer les échelles et mettre en relation	<ul style="list-style-type: none">- situer un événement dans le temps court ou le temps long- repérer un lieu ou un espace sur des cartes à échelles ou systèmes de projection différents
	<ul style="list-style-type: none">- mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques)
	<ul style="list-style-type: none">- confronter des situations historiques ou/et géographiques

II - Maîtriser des outils et méthodes spécifiques

1) Exploiter et confronter des informations	<ul style="list-style-type: none">- identifier des documents (nature, auteur, date, conditions de production)
	<ul style="list-style-type: none">- prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus documentaire
	<ul style="list-style-type: none">- cerner le sens général d'un document ou d'un corpus documentaire, et le mettre en relation avec la situation historique ou géographique étudiée
	<ul style="list-style-type: none">- critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.)
2) Organiser et synthétiser des informations	<ul style="list-style-type: none">- décrire et mettre en récit une situation historique ou géographique
	<ul style="list-style-type: none">- réaliser des cartes, croquis et schémas cartographiques, des organigrammes, des diagrammes et schémas fléchés, des graphes de différents types (évolution, répartition)
	<ul style="list-style-type: none">- rédiger un texte ou présenter à l'oral un exposé construit et argumenté en utilisant le vocabulaire historique et géographique spécifique
	<ul style="list-style-type: none">- lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées clés, les parties ou composantes essentielles ; passer de la carte au croquis, de l'observation à la description
3) Utiliser les Tic	<ul style="list-style-type: none">- ordinateurs, logiciels, tableaux numériques ou tablettes graphiques pour rédiger des textes, confectionner des cartes, croquis et graphes, des montages documentaires

III - Maîtriser des méthodes de travail personnel

1) Développer son expression personnelle et son sens critique	<ul style="list-style-type: none">- utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs)
	<ul style="list-style-type: none">- développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, à le confronter à d'autres points de vue
	<ul style="list-style-type: none">- participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire
2) Préparer et organiser son travail de manière autonome	<ul style="list-style-type: none">- prendre des notes, faire des fiches de révision, mémoriser les cours (plans, notions et idées clés, faits essentiels, repères chronologiques et spatiaux, documents patrimoniaux)
	<ul style="list-style-type: none">- mener à bien une recherche individuelle ou au sein d'un groupe ; prendre part à une production collective
	<ul style="list-style-type: none">- utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours, pour préparer le cours ou en approfondir des aspects

HISTOIRE

Questions pour comprendre le vingtième siècle

Le programme d'histoire de la classe de première est conçu en cohérence avec celui de la classe de seconde, dans le cadre d'un tronc commun sur deux années :

- il est dans son prolongement chronologique : consacré au XXème siècle, il prend la suite d'une mise en perspective sur le temps long, de l'Antiquité au XIXème siècle ;
- il se situe également dans sa continuité en termes d'objectifs d'apprentissage, tant sur le plan des connaissances à acquérir que sur celui des capacités et des méthodes à approfondir.

Ce programme présente de réelles complémentarités avec celui de géographie ; on exploitera donc toutes les possibilités de croisement.

Le fil conducteur du programme

Des questions indispensables à la compréhension de l'histoire du monde au XXème siècle constituent la trame de ce programme.

En ce début du XXIème siècle, il est possible d'avoir une vue globale et synthétique sur le siècle précédent et ainsi de concevoir une nouvelle approche thématique. Les questions qui structurent les programmes, centrées sur la compréhension du XXème siècle, sont mises en perspective sur une plus longue durée lorsque cela s'avère pertinent : ainsi, une bonne compréhension des mutations des économies et des sociétés nécessite une étude s'étendant du milieu du XIXème siècle à nos jours ; la décolonisation est plus intelligible si son étude est reliée à celle de la colonisation ; 1989 ne peut être perçu comme une rupture que si l'on aborde la période postérieure.

Pour traiter le programme

Deux éléments essentiels visent à faciliter la mise en œuvre du programme :

- afin de délimiter clairement ce qu'il convient de traiter, chaque question est problématisée de façon précise, comme dans le programme de seconde ;
- des études significatives et mises en perspective (démarche déjà introduite au collège et en classe de seconde) sont proposées non seulement pour écarter la tentation de l'exhaustivité mais aussi pour permettre une mise en œuvre dynamique du programme.

Le professeur doit exercer sa liberté et sa responsabilité pédagogiques. Il a la possibilité notamment de construire son propre itinéraire en fonction de son projet pédagogique, en articulant les thèmes et les questions dans un ordre différent de celui de leur présentation, à l'exclusion du thème 1 qui doit ouvrir obligatoirement la mise en œuvre du programme.

L'approche thématique qui structure le programme doit être fondée sur la mobilisation de repères chronologiques fondamentaux.

La réflexion critique sur des sources de nature différente, déjà exercée en seconde, doit être approfondie. Parmi ces sources, les différentes formes de production artistiques doivent trouver toute leur place, conformément aux objectifs visés par l'enseignement d'histoire des arts.

Le professeur peut articuler les thèmes et les questions dans un ordre différent de celui de leur présentation, à l'exclusion du thème 1 qui ouvre obligatoirement la mise en œuvre du programme.

Programme national	Contextualisation
<p>Thème 1. — Croissance économique, mondialisation et mutations des sociétés depuis le milieu du XIXe siècle (9-10 heures)</p> <p>Croissance et mondialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La croissance économique et ses différentes phases depuis 1850. - Les économies-monde successives (britannique, américaine, multipolaire). <p>Mutations des sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> - La population active, reflet des bouleversements économiques et sociaux : l'exemple de la France depuis les années 1850. - Une étude : l'immigration et la société française au XXe siècle. 	<p>Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples historiques locaux ou pris dans l'environnement régional.</p>
<p>Thème 2. — La guerre au XXe siècle (16-17 heures)</p> <p>Guerres mondiales et espoirs de paix</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Première Guerre mondiale : l'expérience combattante dans une guerre totale. - La Seconde Guerre mondiale : guerre d'anéantissement et génocide des Juifs et des Tziganes. - Les espoirs d'un ordre mondial au lendemain des conflits : la SDN et l'ONU. <p>De la guerre froide à de nouvelles conflictualités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La guerre froide, conflit idéologique, conflit de puissances : un lieu (Berlin 1945-1989), une crise (Cuba 1962), un conflit armé (la guerre du Vietnam). - De nouvelles conflictualités depuis la fin de la guerre froide : un conflit armé (la guerre du Golfe 1990-1991) ; un lieu (Sarajevo 1992-1995) ; un acte terroriste (le 11 septembre 2001). 	<p>Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples historiques locaux ou pris dans l'environnement régional.</p> <p>On s'appuie sur le rôle des soldats des colonies françaises d'Océanie dans les deux guerres mondiales.</p>

<p>Thème 3. — Le siècle des totalitarismes (10-11 heures)</p> <p>Genèse et affirmation des régimes totalitaires (soviétique, fasciste et nazi) - Les régimes totalitaires dans l'entre-deux-guerres : genèse, points communs et spécificités.</p> <p>La fin des régimes totalitaires - La dénazification de l'Allemagne et le procès de Nuremberg.</p> <p>- Gorbatchev et la fin de l'URSS</p>	<p>Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples historiques locaux ou pris dans l'environnement régional.</p>
<p>Thème 4. — Colonisation et décolonisation (7-8 heures)</p> <p>Le temps des dominations coloniales - L'empire français au moment de l'exposition coloniale de 1931, réalités, représentations et contestations.</p> <p>La décolonisation La guerre d'Algérie.</p>	<p>Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples historiques locaux ou pris dans l'environnement régional.</p> <p>On élargit la question du partage colonial au Pacifique à la fin du XIXe siècle.</p> <p>On insiste sur le fait colonial en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>On aborde à titre comparatif, par rapport à l'étude mentionnée, la décolonisation de l'Océanie en l'inscrivant dans le troisième temps de la vague de décolonisation amorcée après la Seconde Guerre mondiale. On montre les caractères propres des émancipations en Océanie (émancipation tardive, rapide, globalement pacifique...)</p>
<p>Thème 5. — les Français et la République (15-16 heures)</p> <p>La République, trois républiques - L'enracinement de la culture républicaine (les décennies 1880 et 1890). - Les combats de la Résistance (contre l'occupant nazi et le régime de Vichy) et la refondation républicaine. - 1958-1962, une nouvelle République.</p> <p>La République et les évolutions de la société française - La République et la question ouvrière : le Front populaire.</p> <p>- La République, les religions et la laïcité depuis les années 1880.</p> <p>- La place des femmes dans la vie politique et sociale de la France au XXe siècle.</p>	<p>Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples historiques locaux ou pris dans l'environnement régional.</p> <p>On insiste sur le ralliement de la Nouvelle-Calédonie à la France libre et sur la participation de l'île aux combats de la Libération, par ses troupes et par sa position stratégique dans le théâtre d'opérations de l'Asie de Sud-est.</p> <p>On rappelle la situation particulière des religions et des Églises en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>On rappelle, dans ce contexte, que la loi Veil est entrée en application en Nouvelle-Calédonie en 2001.</p>

En histoire, comme en géographie, le programme est conçu pour être traité dans un horaire annuel de 57 à 62 heures.

GÉOGRAPHIE

France et Europe : dynamiques des territoires dans la mondialisation

Le programme de géographie de la classe de première s'inscrit dans la continuité des apprentissages de la classe de seconde, tant par les connaissances, les méthodes et les capacités abordées, les démarches mises en œuvre, que par les références à deux grilles de lecture majeures du monde : la mondialisation et le développement durable.

Très rénové dans sa conception, son organisation et ses problématiques, il apporte une contribution forte à l'évolution des enseignements de la géographie dans les trois séries générales du lycée. Il privilégie les approches problématisées, les démarches de découverte, de questionnement et de recherche ; centré autour des questions de gestion territoriale, il revêt une dimension éminemment citoyenne, invitant les élèves à prendre conscience de la dimension prospective et stratégique de tout choix d'aménagement.

On exploitera toutes les possibilités de croisement avec le programme d'histoire.

Fil conducteur et logiques du programme

Le fil conducteur du programme consiste en une étude des territoires de la France et de l'Europe dans le contexte de la mondialisation. Il vise d'abord la compréhension par les élèves du fonctionnement de chaque échelon territorial replacé dans un système d'échelles emboîtées. Pour faciliter cette appropriation, le programme propose une nouvelle approche en quatre thèmes correspondant chacun à un échelon territorial, du local au mondial. Il invite à des entrées concrètes et dynamiques dans les territoires, suscitant des interrogations sur leur organisation, les conditions de leur développement et sur les acteurs qui interviennent dans leur aménagement et leur gestion.

La mondialisation constitue une toile de fond de l'ensemble du programme. Du local à l'Europe, dans chaque question abordée, on met en évidence ses logiques à l'œuvre dans l'évolution des territoires.

Chaque thème doit être aussi l'occasion de réactiver les problématiques du développement durable, appliquées aux territoires français et européen.

Pratiquer et maîtriser les démarches et les outils de la géographie

Le programme de première doit permettre aux élèves de se familiariser avec les différents outils et documents de l'aménagement et du développement à toutes les échelles territoriales et d'apprendre à les utiliser. Il apparaît notamment indispensable d'exploiter les ressources des sites locaux, régionaux, nationaux ou européens qui proposent un grand nombre de données pour étudier les réalités territoriales.

Dans ce programme, les approches cartographiques sont essentielles. Les élèves seront exercés à la réalisation de croquis et de schémas des principaux territoires abordés.

D'une manière générale, le programme invite à recourir le plus possible aux Tice.

Pour traiter le programme

Le programme comporte dix questions organisées en quatre thèmes. Le premier thème apporte un éclairage renouvelé sur la compréhension des territoires de proximité (commune, structures intercommunales, département) ; il vise à donner aux élèves les outils d'analyse d'un territoire, démarche qui sera ensuite transposée dans les autres études territoriales ; il sera donc abordé en début d'année. Il peut être l'occasion de rencontres d'acteurs et d'observations ou de recherches sur le terrain, lors de sorties de classe, ou d'enquêtes conduites par les élèves, ces travaux pouvant s'étaler pendant toute une partie de l'année scolaire. Le thème 2 vise à mettre en évidence les choix d'aménagement et la politique de développement du territoire de la France, en s'appuyant sur le constat des disparités et des inégalités aux différentes échelles territoriales.

Les thèmes 2, 3 et 4 et les questions qui les composent peuvent être traités dans un ordre différent en fonction du projet pédagogique du professeur ou de l'équipe pédagogique de la discipline.

Le programme de première accorde une place substantielle aux études de cas ; selon la même démarche qu'en classe de seconde, celles-ci doivent avoir une portée générale par les problématiques qu'elles soulèvent, les méthodes qu'elles mettent en œuvre, les enjeux et les choix qu'elles illustrent, les rendant ainsi compatibles avec une évaluation à l'examen.

Programme national	Contextualisation
<p>Thème 1. — Comprendre les territoires de proximité (11-12 heures)</p> <p>Approches des territoires du quotidien - Un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée (étude de cas). - Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires.</p> <p>La région, territoire de vie, territoire aménagé - La région où est situé le lycée (étude de cas). « Pour les élèves suivant un enseignement à distance, dans un établissement français à l'étranger ou dans un territoire ultramarin français n'ayant pas le statut de région, l'étude porte sur la région Ile de France. »</p> <p>L'étude de cas porte donc sur la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>- La place et le rôle des régions en France et dans un autre pays européen.</p>	<p>Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples géographiques locaux ou pris dans l'environnement régional.</p> <p>On explique le découpage administratif propre à la Nouvelle-Calédonie et notamment les provinces.</p>
<p>Thème 2. — Aménager et développer le territoire français (24-26 heures)</p> <p>Valoriser et ménager les milieux</p> <p>- La gestion durable d'un milieu (étude de cas). - Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris).</p> <p>La France en villes - Mouvements de population, urbanisation, métropolisation. - Aménager les villes : réduire les fractures sociales et spatiales. - Entre attractivité urbaine et nouvelles formes de</p>	<p>Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples géographiques locaux ou pris dans l'environnement régional.</p> <p>L'étude de cas peut porter sur la gestion durable des milieux miniers en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>On aborde la politique urbaine de Nouméa.</p>

<p>développement : les espaces ruraux.</p> <p>Les dynamiques des espaces productifs dans la mondialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire de l'innovation (étude de cas). - Dynamiques de localisation des activités et mondialisation. <p>Mobilités, flux et réseaux de communication dans la mondialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Roissy : plate-forme multimodale et hub mondial (étude de cas). - La connexion inégale du territoire français à l'Europe et au monde par les réseaux de transport et le numérique. 	<p>On peut prendre un exemple d'espace rural de Nouvelle-Calédonie au choix.</p>
<p>Thème 3. — L'Union européenne : dynamiques de développement des territoires (11-12 heures)</p> <p>De l'espace européen aux territoires de l'Union européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Union européenne : frontières et limites ; une union d'États à géométrie variable. - Disparités et inégalités socio-spatiales : l'action de l'Union européenne sur les territoires. <p>Les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'un territoire ultramarin : entre Union européenne et aire régionale (étude de cas). - Discontinuités, distances, insularité, spécificités socio-économiques. 	<p>Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples géographiques locaux ou pris dans l'environnement régional.</p> <p>On privilégie l'étude de l'Outre-mer français du Pacifique.</p>
<p>Thème 4. — France et Europe dans le monde (11-12 heures)</p> <p>L'Union européenne dans la mondialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Union européenne, acteur et pôle majeurs de la mondialisation. - Une façade maritime mondiale : la « Northern Range ». <p>La France dans la mondialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence française dans le monde. - Paris, ville mondiale. 	<p>Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples géographiques locaux ou pris dans l'environnement régional et on montrera la place de l'outre-mer français du Pacifique dans le monde.</p>

En géographie, comme en histoire, le programme est conçu pour être traité dans un horaire annuel de 57 à 62 heures.

Éducation civique, juridique et sociale

Principes généraux

L'éducation civique, juridique et sociale est une composante maintenant établie de l'enseignement suivi par l'ensemble des élèves du lycée. Elle prend sa place dans un « parcours civique » de formation à la citoyenneté, commencé dès l'école primaire, et approfondi au collège.

Les nouveaux programmes proposés pour la classe de seconde et les classes du cycle terminal s'appuient évidemment sur les apports de ceux qui ont créé l'ECJS en 1999. Celle-ci était et demeure un apprentissage, c'est-à-dire l'appropriation des valeurs et des principes de la République, l'acquisition de savoirs et de pratiques, la maîtrise progressive d'une capacité de réfléchir et d'argumenter. Il s'agit d'aider les élèves à devenir des citoyens libres, autonomes, exerçant leur raison critique au sein d'une démocratie dans laquelle ils sont appelés à agir.

L'analyse de la notion de citoyenneté structure l'ensemble du programme sur les trois années. L'étude de ses principes, de ses modalités, de ses pratiques, confrontés aux réalités du monde contemporain, est l'objet qui est proposé dans chacune des classes du lycée. Plusieurs thèmes sont à chaque fois distingués.

Contenus

« Les institutions, la vie politique et sociale, la nation et sa défense »

Les grandes institutions de la République doivent être comprises dans leur fonctionnement. Il est tout aussi important de les inscrire dans la vie politique et sociale avec laquelle elles s'articulent. L'analyse du rôle et de la nature des partis politiques, des syndicats, des associations diverses d'une part, du vote et des systèmes électoraux d'autre part, est un élément essentiel de la réflexion. Il importe que les différentes formes d'expression dans une démocratie soient présentées : l'élection, le rôle des sondages d'opinion, la pétition, la manifestation, la constitution de réseaux sociaux, etc.

Il est nécessaire également de faire appréhender aux élèves ce que sont aujourd'hui les devoirs et les modalités de la défense nationale pour les citoyens français qui sont également des citoyens européens.

Démarches

Afin de rendre ces thématiques accessibles aux élèves et de susciter leur intérêt, les entrées concrètes sont privilégiées, en s'appuyant notamment sur l'histoire et sur l'actualité, en organisant éventuellement des rencontres avec des intervenants qualifiés. Les professeurs, qui ont toute leur liberté de choix dans les points d'appuis pour traiter les thèmes proposés, peuvent varier les démarches pédagogiques.

La pratique de l'étude de cas, présente dans les programmes de géographie, peut avoir sa place en éducation civique. Également, l'analyse des notions peut permettre une première problématisation philosophique des cas étudiés.

La question de l'information (recherche, mise à distance critique, hiérarchisation des données), enjeu démocratique majeur, incite à développer des travaux individuels ou collectifs, en autonomie accompagnée et à travailler avec les élèves sur l'usage des Tice et de l'internet. Ces travaux peuvent se mener en liaison avec les professeurs documentalistes.

Plusieurs formes de restitution de travaux des élèves sont envisageables. Le débat argumenté est à privilégier. Il est une démarche pédagogique adaptée à l'exercice du jugement, en le mettant explicitement en relation avec le caractère délibératif de la démocratie et le principe du contradictoire dans la justice. Il importe, évidemment, pour lui donner son efficacité pédagogique, de l'ordonner en suivant les étapes de la préparation et de l'information, du débat proprement dit, avec les règles qui l'organisent, de la synthèse orale ou écrite qui permet d'en tirer une réflexion.

Dans cet enseignement, les élèves acquièrent des connaissances et mettent en œuvre des capacités qui peuvent et doivent être évaluées. L'ECJS aide à maîtriser des savoir-faire généraux et à progresser dans l'acquisition de l'autonomie. Nombre d'activités peuvent être valorisées, constitution d'un dossier de presse, recherche de textes historiques, littéraires et philosophiques, ou de textes de loi, mise en cohérence d'un dossier documentaire, réalisation d'enquêtes ou d'entretiens, préparation d'un argumentaire, prise de parole ordonnée, présentation de petits dossiers, synthèse d'un débat, orale ou écrite, etc. Tout cela peut servir de support à une évaluation.

Les professeurs organisent librement le volume horaire imparti à cet enseignement d'ECJS selon le type d'exercices mis en œuvre. Le travail en effectif réduit est le plus approprié, en ce qu'il facilite l'accompagnement des élèves, le suivi des groupes de recherche et les mises en commun de travaux. Les programmes présentent pour chaque thème différentes situations d'études, qui sont au choix des professeurs selon les groupes de travail.

Vivre dans une société démocratique :

Les institutions, la vie politique et sociale, la nation et sa défense

La classe de première est consacrée à une réflexion sur l'exercice de la citoyenneté politique dans notre République. La notion de politique n'a pas l'évidence qu'on lui prête souvent ; il faut en comprendre les conditions et appréhender la diversité de ses manifestations. En classe de première, il convient d'amener les élèves à s'interroger sur le sens de l'action politique aujourd'hui. Sous la responsabilité du professeur, ils conduisent des recherches documentaires (CDI, internet, etc.), préparent des exposés ordonnés ou organisent une argumentation réglée, travaux qui leur permettent d'approfondir leur réflexion sur la vie politique et ses enjeux. Cela rend compte de la volonté, qui préside aux thèmes présentés dans ce programme, de privilégier la problématisation des questions abordées.

La question de la nature de notre régime politique peut être posée à partir de l'examen des principales institutions et de la manière dont le pouvoir est organisé sur le territoire national.

Le caractère fondamentalement représentatif de notre démocratie fait du vote et des élections les moyens privilégiés de l'expression de la souveraineté populaire. Les éléments qui constituent et qui entourent le vote sont l'objet de débats anciens et permanents dont il convient de rendre compte. Il est ainsi utile de réfléchir tout particulièrement à la notion de « démocratie d'opinion ».

Le principe de la représentation ne résume pas toute la réalité démocratique. Il est donc important d'analyser les différentes formes d'engagement des citoyens dans le débat public, dans les partis, les syndicats, les associations - avec les moyens de l'expression démocratique où, à côté des formes anciennes, manifestations, pétitions, de nouvelles formes, tels que les réseaux sociaux, les campagnes de mobilisation en ligne, s'affirment avec les technologies de l'information et de la communication. Les tensions et conflits font partie de la vie démocratique : la manière dont ils sont traités et résolus permet de s'interroger sur le sens contemporain de la politique, sur la place du dialogue social et de la négociation dans notre système social et notre vie publique.

Les questions relatives à la défense nationale et à la sécurité sont directement liées à l'exercice de la citoyenneté. Elles induisent une interrogation sur les problèmes de la guerre et de la paix dans notre monde contemporain.

Ce programme est évidemment tributaire de savoirs construits dans d'autres disciplines, principalement, en classe de première, l'histoire et la géographie, les sciences économiques et sociales, les lettres. Cependant, il ne demande pas de dispenser un enseignement de science politique. Sans systématisme ni prétention à l'exhaustivité, il entend privilégier l'intérêt et la réflexion des élèves, et leur offre les éléments nécessaires à une formulation claire et rigoureuse, des interrogations qu'il suscite. La perspective historique permet souvent de les éclairer, mais l'actualité, dans sa complexité, est la matière première de l'éducation civique, juridique et sociale. Une approche croisée entre professeurs de philosophie, d'histoire et de géographie ou de sciences économiques et sociales, favorisera l'enrichissement et la problématisation des notions du programme, en particulier celles de « république », de « citoyenneté politique », de « souveraineté populaire », de « démocratie d'opinion », de « séparation des pouvoirs », de « défense nationale », de « paix » ou de « guerre ».

Parmi les quatre thèmes proposés, le premier et le quatrième ont un caractère obligatoire ; il appartient en revanche au professeur d'effectuer selon son projet pédagogique un choix entre les thèmes deux et trois. Dans leur mise en œuvre, il garde toute liberté de choisir les travaux correspondant aux thématiques privilégiées et d'en déterminer les modalités.

Thème 1 (obligatoire) : Les institutions de la République

Objectifs	Mise en œuvre
<p>« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » À l'image des autres États démocratiques, elle assure la garantie des libertés fondamentales et la protection contre l'arbitraire, la séparation des pouvoirs, le pluralisme politique et social.</p> <p>La Vème République est un régime original reposant sur la prééminence du président de la République élu au suffrage universel direct pour cinq ans et ne pouvant gouverner que grâce au soutien d'une majorité parlementaire à l'Assemblée nationale pendant la même durée.</p> <p>La Constitution est la loi suprême de la République. Elle institue les pouvoirs et organise l'articulation du pouvoir exécutif (le président de la République et le Gouvernement) et du Parlement (Assemblée nationale et Sénat). Toutes les lois doivent être conformes à la Constitution et aux principes démocratiques qu'elle protège, sous le contrôle du Conseil constitutionnel.</p> <p>Si la France est un État unitaire, les lois de décentralisation ont conféré des responsabilités nouvelles aux collectivités territoriales (communes, départements, régions) qui contribuent à l'équilibre des pouvoirs. Sa participation à l'Union européenne implique la prise en compte du droit communautaire dans l'édiction des règles nationales.</p>	<p>Ce thème doit donner lieu, selon le choix du professeur, à des travaux de nature différente parmi les propositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse des pouvoirs et des politiques menées par une collectivité locale proche du lycée (la commune, le département ou la région) ; - l'étude d'un grand débat institutionnel depuis 1958, montrant les arguments en présence : par exemple, l'élection du président de la République au suffrage universel, la réforme constitutionnelle de 2008, etc. ; - une analyse comparative des équilibres institutionnels dans deux ou trois démocraties européennes (par exemple France, Angleterre, Allemagne) pour juger de la relative singularité française ; - l'étude des relations institutionnelles entre le président de la République et le Gouvernement, qui permet d'éclairer et de problématiser les notions d'« État », de « gouvernement civil » et de « pouvoir exécutif ».

Thème 2 (au choix) : La représentation et la démocratie d'opinion

Objectifs	Mise en œuvre
<p>La République française est un régime représentatif. À des degrés divers, de la nation à la commune, le peuple est appelé à élire ses représentants (président de la République, députés, conseillers municipaux). Les procédures électorales ne concernent pas seulement la sphère politique, mais la société civile dans son ensemble, puisqu'elles accompagnent le monde du travail (élections professionnelles) aussi bien que les activités associatives (syndicats, amicales, etc.).</p> <p>Le vote est ainsi un moyen d'expression qui permet de faire connaître, par</p>	<p>Ce thème donne lieu à une recherche concernant la formation et l'expression d'une « opinion publique » et peut être abordé selon l'une ou l'autre des options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le contexte d'une procédure de concertation publique (débat sur un projet d'urbanisme ou sur l'implantation d'un équipement collectif, etc.) pour mettre au jour les procédures et les modalités de la délibération et de la décision ; - dans le contexte de la vie politique, à l'occasion notamment des

le moyen d'un scrutin, une « volonté générale ». Celle-ci peut concerner le peuple dans sa globalité ou seulement les membres d'une collectivité ou d'une association. Les décisions qui en résultent ont un caractère de légalité et, au nom du principe majoritaire, représentent indistinctement l'ensemble de ceux qui y ont pris part.

Moment crucial des pratiques et du débat politique, le vote traduit l'état d'une « opinion publique ». Celle-ci se manifeste de diverses manières : presse écrite ou orale (radio, télévision), pétitions, manifestations, enquêtes et sondages. La vie démocratique est désormais rythmée par les scrutins électoraux et par les enquêtes d'opinion. Cette combinaison d'une démocratie électorale et d'une démocratie d'opinion produit des effets sur les pratiques politiques et invite à en comprendre les logiques sous-jacentes.

échéances électorales, pour analyser les formes d'expression des opinions, l'influence des médias, le rôle des acteurs publics.

Dans les deux cas, les notions d'« opinion publique » ou de « débat démocratique » pourront être utilement éclairées par une première analyse philosophique.

Thème 3 (au choix) : L'engagement politique et social

Objectifs	Mise en œuvre
<p>L'exercice de la citoyenneté ne se réduit pas à la seule participation électorale. Dans une démocratie, les modes d'engagement sont divers. Les partis politiques sont le moyen privilégié de l'organisation de la démocratie et leur pluralité est une condition de sa réalité. Ils ont pour objectif de conquérir et d'exercer le pouvoir et il est important d'en analyser les fonctions, les modes de constitution interne et les évolutions contemporaines dans le système politique français.</p> <p>Les partis se distinguent des autres formes d'organisation sociale qui visent à influencer le pouvoir politique sans chercher à l'exercer. Les syndicats, qui défendent les intérêts matériels et moraux de leurs mandants, sont les acteurs principaux de la démocratie sociale.</p> <p>À côté de ces formes d'engagement, d'autres se manifestent autour des questions d'ordre social, culturel ou civique, à travers des associations, des coordinations, des réseaux sur l'internet, avec de nouveaux modes d'action collective articulant des mobilisations à différentes échelles.</p>	<p>Ce thème permet aux élèves de mener une réflexion sur la notion même d'« engagement » civique, politique ou social, selon la diversité des formes et des niveaux de participation. Il peut être traité à partir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'examen de témoignages littéraires ou philosophiques exprimant différentes figures de l'engagement ; - l'étude des différentes formes de militantisme et d'adhésion dans les partis politiques et les syndicats aujourd'hui ; - l'analyse d'un fait d'actualité, comme le déroulement d'un débat politique, d'un conflit social, d'une mobilisation citoyenne avec leurs enjeux, leurs acteurs et les formes d'action qu'ils suscitent.

Thème 4 (obligatoire) : La nation, sa défense et la sécurité nationale

Objectifs	Mise en œuvre
<p>La défense nationale connaît depuis la fin des années 1980 des évolutions considérables en réponse aux évolutions du monde qui changent les conditions de la paix comme de la guerre.</p> <ul style="list-style-type: none">- La suspension de la conscription, la professionnalisation des armées, la sophistication et les coûts croissants des équipements supposent d'établir de nouveaux rapports entre citoyens, défense et sécurité nationale.- L'organisation de la défense ne se limite plus au seul cadre national ; au nom de traités multilatéraux ou d'accords, en particulier européens, la France participe à de multiples opérations extérieures de sécurité internationale.- Face à des menaces multiformes qui s'affranchissent des frontières, les clivages traditionnels entre guerre et paix, entre défense extérieure et sécurité intérieure, s'estompent.	<p>L'analyse, à partir des recherches des élèves, de deux thèmes au choix parmi ceux proposés ci-dessous, permet de nourrir et d'approfondir la réflexion sur ces questions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les menaces potentielles et missions de sécurité défense : multiplication des acteurs (étatiques ou non), nouvelles formes d'insécurité (terrorisme, piraterie, prolifération des armes et moyens de destruction), défense globale (militaire, civile, économique et culturelle).- Les moyens de la défense : forces françaises, alliances et engagements internationaux de défense (Onu, Otan, UE), accords bilatéraux. Une première approche philosophique de la notion de « droit international », notamment dans ses rapports à la défense nationale, peut être envisagée.- La nation, sa défense et la sécurité nationale : rôle des acteurs institutionnels (exécutif, législatif), implication du citoyen (information, métiers de la défense, réserve militaire, féminisation des armées), débats en cours.- La France entre paix et guerre : protection du territoire national et opérations extérieures ; justification des missions internationales des forces armées. Dans ce contexte, l'idée de « guerre juste » implique une première analyse de nature philosophique.